

## Questions orales

Il faudra trouver des moyens ingénieux pour que le Canada puisse continuer de jouer son rôle sur la scène internationale, rôle que tous nos partenaires et amis s'attendent à nous voir jouer. Il est certain que nous devons tenir compte de nos ressources financières qui sont de plus en plus limitées.

\* \* \*

[Traduction]

## VIA RAIL

**M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre n'est pas sans savoir que VIA Rail n'offrira plus de service voyageurs entre Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et Sherbrooke, au Québec, en date du 15 décembre 1994 et que le CP a, lui aussi, l'intention de cesser ses activités sur cette voie ferrée le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Les entreprises privées semblent beaucoup s'intéresser au transport des marchandises de Saint-Jean à Sherbrooke, via l'État du Maine.

Le ministre peut-il nous dire s'il entrevoit la possibilité que le service voyageurs entre Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et Sherbrooke, au Québec, soit rétabli?

**L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je sais que le député s'intéresse beaucoup à cette question, mais je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendus. VIA Rail n'a présenté aucune demande pour mettre un terme à certaines de ses activités au Canada, sauf celle qui touche la région que le député vient de mentionner. VIA Rail a dû le faire, parce que le CP avait décidé de cesser le transport des marchandises sur cette voie.

Je ne veux donner aucun indice en ce qui concerne l'avenir de ce service. En ce qui concerne le transport des marchandises sur cette ligne, rien n'a été réglé. Je ne veux pas m'avancer, mais je dirai simplement que je suis convaincu que VIA Rail tentera toujours d'offrir le meilleur service possible, tout en composant avec les contraintes budgétaires que nous lui imposons.

\* \* \*

[Français]

## LES LOGEMENTS SOCIAUX

**M. Jean-Paul Marchand (Québec—Est, BQ):** Monsieur le Président, le 7 novembre dernier, devant le regroupement des locataires de son comté, le ministre des Affaires intergouvernementales réitérait l'engagement électoral de son parti de ne pas augmenter la contribution des ménages bénéficiaires de logements sociaux, au-delà de la part actuelle de 25 p. 100 de leur revenu.

Le ministre des Travaux publics s'engage-t-il, pour les familles bénéficiant de logements sociaux, à écarter toute augmentation de loyer qui porterait leur effort financier de 25 à 30 p. 100 de leur revenu total?

• (1500)

[Traduction]

**L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question.

Le député n'ignore pas que cette question a été débattue, au cours de la dernière année, à deux conférences fédérales-provinciales des ministres responsables du logement.

C'est une question que nous sommes à réexaminer à l'heure actuelle. Il faut dire que le loyer a déjà été porté de 25 à 30 p. 100 dans huit provinces. Le gouvernement fédéral va peser toutes les options possibles en la matière.

Je ne veux pas laisser croire au député que nous pourrions continuer à offrir des logements sociaux sans percevoir de diverses sources les fonds nécessaires pour renouveler le parc national de logements.

\* \* \*

## GROUPE COMMUNICATION CANADA

**M. John Williams (St-Albert, Réf.):** Monsieur le Président, le rapport du Conseil du Trésor rendu public aujourd'hui sur la mauvaise gestion financière délibérée du Groupe Communication Canada ne fait état d'aucune mesure disciplinaire.

En février 1992, le contrôleur général disait «ne faites plus jamais cela». En novembre 1992, le vérificateur général disait que c'était illégal. En 1993, le Conseil du Trésor disait d'arrêter. Pourtant, les mauvaises pratiques n'ont pas changé.

Le président du Conseil du Trésor peut-il donner à la Chambre et à tous les Canadiens l'assurance que nous ne verrons jamais plus ce genre d'activités malhonnêtes et illégales?

**L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.):** Monsieur le Président, le député fait allusion au rapport déposé par le président du Conseil du Trésor.

Qu'il soit bien clair qu'il y a eu ce que j'appellerai des infractions à la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Conseil du Trésor, en collaboration avec d'autres ministères, a pris des mesures pour que de telles choses ne se reproduisent plus.

Pour ce qui est de mon propre ministère, il a retiré au groupe la responsabilité des contrôles de gestion pour la confier à un autre organisme. Deuxièmement, le directeur général a été remplacé, son poste a été aboli. Troisièmement, pour ce qui est du fond de l'affaire et de la poursuite des activités du groupe, nous étudions en ce moment, dans le cadre de l'examen des programmes, la possibilité de privatiser le groupe ou de lui enlever son statut d'organisme de service spécial.